



CAMPAGNE DE DEMANDE DE SUBVENTION 2025

MAIRIE AMNEVILLE

Réservé à l'administration	
NOM DE L'ASSOCIATION	
DOSSIER DEPOSE LE	
VERIFICATION FORMELLE EFFECTUEE PAR	



Campagne de demande de subvention 2025

Les subventions versées par une collectivité locale sont facultatives, c'est-à-dire soumises à l'unique appréciation du Conseil Municipal, précaires car elles ne sont en aucun cas automatiquement reconduites l'année suivante, et conditionnelles car elles doivent obéir à certaines conditions de légalité telles que l'existence d'un intérêt public et communal.

Le siège social de l'association doit être localisé à Amnéville ou Malancourt.

La transmission des imprimés de demandes de subvention ne présume pas de l'octroi d'une subvention.

L'attribution d'une subvention publique impose des obligations aux bénéficiaires, en matière notamment de justification de l'utilisation des sommes allouées (transmission des documents comptables, rapport d'activités, etc)

Retrait des dossiers à l'accueil de la Mairie ou
en téléchargement sur le site internet de la ville :

<https://www.amneville-les-thermes.com/>

ou sur simple demande par mail :

assos.festivites@amneville-les-thermes.com

A compter du 20 Décembre 2024

A compléter et à déposer au plus tard le 24 janvier 2025

A noter : Un accusé de réception vous sera adressé dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception de votre dossier.

Nom complet de l'association :

Subventions perçues :

2023 :

2024:

Subvention demandée :

2025:

Documents à joindre : **Pour une première demande**

Les statuts déclarés, en un seul exemplaire + copie du récépissé d'inscription au tribunal d'instance.

Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.

Pour toute demande

Un exemplaire des statuts déposés et approuvés de l'association, s'ils ont été dernièrement modifiés.

Un relevé d'identité bancaire de l'association, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.

Le compte-rendu de la dernière assemblée générale ainsi que le dernier rapport d'activité approuvé.

Les comptes approuvés du dernier exercice clos.

Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un.

Les comptes (bilan et résultat) certifiés conformes du dernier exercice connu, si le montant de la subvention est supérieur à 23 000 € ou représente plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'association.

Budget prévisionnel

Attestation d'assurance

Compléter et signer obligatoirement le contrat d'engagement républicain attaché au dossier de subvention 2025

En cas de difficultés nous consulter

Identification de l'Association

Nom de l'association :

Objet de l'association :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

E-mail :

Site internet :

Inscription au Tribunal d'Instance n° le

N° SIRET :

Fédération d'affiliation :

N° d'agrément Jeunesse et Sports :

Responsable du suivi de la demande de subvention

Nom : Prénom :

Qualité :

Téléphone : Courriel :

Administration				
Bureau	Nom – Prénom	Adresse	Tel.	Mail
Président				
Trésorier				
Secrétaire				
Correspondance (si autre que Président)				
Coordonnées à destination du Public :				
Date dernière Assemblée générale				

L'association est elle en possession ou dans une démarche d'obtention de Label ? (Fédéral, National ou autres)

Oui Non

Si Oui lequel ? Date d'obtention ou en cours d'obtention?

Critère 1 :**Localisation des adhérents (à compléter impérativement)**

Nombre d'adhérents en 2023:

Amnévillois / Malancourtois :.....

Autres :

Enfants de 0 à 5 ans

Nombre D'adhérents	Amnévillois / Malancourtois			Extérieurs			Forme de pratique	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Loisirs	Compétition

Jeunes de 6 à 10 ans

Nombre D'adhérents	Amnévillois / Malancourtois			Extérieurs			Forme de pratique	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Loisirs	Compétition

Adolescents de 11 à 17 ans

Nombre D'adhérents	Amnévillois / Malancourtois			Extérieurs			Forme de pratique	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Loisirs	Compétition

Adultes de 18 à 59 ans

Nombre D'adhérents	Amnévillois / Malancourtois			Extérieurs			Forme de pratique	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Loisirs	Compétition

Séniors de 60 et +

Nombre D'adhérents	Amnévillois / Malancourtois			Extérieurs			Forme de pratique	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Loisirs	Compétition

Critère 2 :**Tarifs / Adhésions / Cotisations.**

Cotisation annuelle :€ Tarif spécial Amnévillois Malancourtois :€

Licence :€ Coûts adhésion total :€

Assurance si supplément :€

Critère 3 :**Ressources Humaines**

Nombre de bénévoles :

Nombre de bénévoles encadrant la discipline :

Nombre de salariés permanents :

Nombre d'équivalents temps plein :

Nombre de Vacataires :

Joindre la liste des Educateurs / Entraîneurs / Animateurs en y indiquant les diplômes de chacun. (Nom, Prénom, Diplôme)

Critère 4 :**Participation vie locale**

Listez les manifestations organisées par votre association sur la commune (entre vos deux dernières AG) :

Listez les manifestations organisées par d'autres associations ou la ville auxquelles vous participez :

Quel type d'activités l'association propose-t-elle à ses adhérents ? (Joindre le planning des activités)

Bilan des activités 2024 :

Activités de l'association (suite)

Perspectives et projets de votre association pour la Saison 2025 (descriptif détaillé de vos actions, du projet associatif et des activités habituelles de l'association projetées pour 2025) :

Description de l'action (subvention Spécifique exceptionnelle)

Cette fiche n'est à compléter que si la demande de subvention concerne le financement d'une action spécifique exceptionnelle que vous souhaitez mettre en place. Remplir une fiche par action sans oublier le budget prévisionnel.

Personne chargée de l'action :

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Présentation de l'action Spécifique :

Nouvelle action . Renouvellement d'une action .

Quels sont les objectifs de l'action ?

Quel en est le contenu ?

Quels en sont les public(s) cible(s) ?

Combien de personnes en seront bénéficiaires ?

Quel est le lieu (ou quels sont les lieux) de réalisation de l'action ?

Quelle est la date de mise en œuvre prévue ?

Quelle est la durée prévue de l'action (précisez le nombre de mois ou d'années) ?

Quels sont les indicateurs et les méthodes d'évaluation prévus pour l'action ?

Veillez indiquer toute information complémentaire qui vous semblerait pertinente :

Budget Prévisionnel de l'action spécifique

Charges = Produits (les charges doivent être égales aux produits)

CHARGES	MONTANT(2)	PRODUITS(1)	MONTANT(2)
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60-Achats		70-Ventes de produits finis, prestations	
Achats d'études et de prestations de services	€	Billetterie	€
Achats non stockés de matières et fournitures	€	Marchandises	€
Fournitures non stockables (eau, énergie)	€	Prestations de services	€
Fournitures d'entretien et de petit équipement	€	Produits des activités annexes	€
Fournitures administratives	€		
Autres fournitures	€	74-Subventions d'exploitation (ou de fonctionnement)	
61-Services extérieurs		Etat (à détailler)	€
Sous traitance générale	€		€
Locations mobilières et immobilières	€		€
Entretien et réparation	€		
Assurances	€	Région(s)	€
Documentation	€		€
Divers	€		
62-Autres services extérieurs		Département(s)	€
Rémunérations intermédiaires et honoraires	€		€
Publicité, publications	€	Ville d'Amnéville	
Déplacements, missions et réceptions	€	<i>Fonctionnement</i>	€
Frais postaux et de télécommunication	€	<i>Action spécifique</i>	€
Services bancaires	€		
Divers	€	Organismes sociaux (à détailler)	€
63-Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations	€	Fonds européens	€
Autres impôts et taxes	€	Agglomération	€
		ASP (emplois aidés)	€
64-Charges de personnel		Autres (précisez)	
			€
Rémunérations du personnel	€		€
Charges sociales	€		€
Autres charges de personnel	€		€
		75-Autres produits de gestion courante	
		Cotisations	€
65-Autres charges de gestion courante	€	Autres (précisez)	€
		76-Produits financiers	€
67-Charges exceptionnelles	€	77-Produits exceptionnels	€
		Sur opérations de gestion	€
68-Dotation aux amortissements, provisions et engagements	€	Sur exercices antérieurs	€
		78-Reprise sur amortiss et provisions	€
II. Charges indirectes affectées à l'action		II. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement	€	Ressources propres	€
Frais financiers	€		€
Autres	€		€
TOTAL DES CHARGES	€	TOTAL DES PRODUITS	€
86-Contributions volontaires en nature		87-Contributions volontaires en nature	
Secours en nature	€	Bénévolat	€
Mise à dispo gratuite de biens et prestations	€	Prestations en nature	€
Personnes bénévoles	€	Dons en nature	€
TOTAL	€	TOTAL	€

Nom et signature du Président
(Obligatoire)

Nom et signature du Trésorier
(Obligatoire)

Critère 7 :**Recherche autonomie financière****Locaux**

L'association est-elle propriétaire des locaux ?

 OUI NON

L'association est-elle locataire des locaux ?

 OUI NON

Adresse du local :

La structure bénéficie-t-elle de contributions en nature de la part de collectivités locales ?**Si oui, indiquez la collectivité et la valeur estimative :**

		Collectivité	Valeur
Mise à disposition de locaux	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		

Indiquer la date du dernier renouvellement de la convention :

Mise à disposition de personnels

 OUI NON

Collectivité	Valeur

Indiquer la date du dernier renouvellement de la convention :

Mise à disposition de matériels

 OUI NON

Collectivité	Valeur

Indiquer la date du dernier renouvellement de la convention :

Mise à disposition de services (Tr'amm)

 OUI NON

Collectivité	Valeur

Listez vos sponsors :

Critère 8 :**Situation juridique de l'Association.**

Sous tutelle :

OUI

NON

Si oui, nom de l'organisme :

Redressement Judiciaire :

OUI

NON

Liquidation Judiciaire :

OUI

NON

Renseignements financiers

A. Rappel des subventions obtenues :

	2023	2024
Etat		
Région		
Département		
Ville		
Autres (à préciser)		

B. Réserves financières à la date de la dernière AG :

**Le total des disponibilités (banques, SICAV, Caisse, livrets ...)
doit impérativement être indiqué**

Banque :

-

-

Livrets :

-

-

Sicav :

-

-

Caisse :

-

-

TOTAL :

Merci d'indiquer ci dessous toutes précisions que vous trouverez nécessaire.

Budget Prévisionnel de l'exercice 2025

Charges = Produits (les charges doivent être égales aux produits)

CHARGES	MONTANT(2)		PRODUITS(1)	MONTANT(2)	
I. Charges directes affectées à l'action			I. Ressources directes affectées à l'action		
60-Achats			70-Ventes de produits finis, prestations		
Achats d'études et de prestations de services		€	Billetterie		€
Achats non stockés de matières et fournitures		€	Marchandises		€
Fournitures non stockables (eau, énergie)		€	Prestations de services		€
Fournitures d'entretien et de petit équipement		€	Produits des activités annexes		€
Fournitures administratives		€			
Autres fournitures		€	74-Subventions d'exploitation (ou de fonctionnement)		
61-Services extérieurs			Etat (à détailler)		€
Sous traitance générale		€			€
Locations mobilières et immobilières		€			€
Entretien et réparation		€			
Assurances		€	Région(s)		€
Documentation		€			€
Divers		€			
62-Autres services extérieurs			Département(s)		€
Rémunérations intermédiaires et honoraires		€			€
Publicité, publications		€	Ville d'Amnéville		
Déplacements, missions et réceptions		€	<i>Fonctionnement</i>		€
Frais postaux et de télécommunication		€	<i>Action spécifique</i>		€
Services bancaires		€			
Divers		€	Organismes sociaux (à détailler)		€
63-Impôts et taxes					
Impôts et taxes sur rémunérations		€	Fonds européens		€
Autres impôts et taxes		€	Agglomération		€
			ASP (emplois aidés)		€
64-Charges de personnel			Autres (précisez)		
					€
Rémunérations du personnel		€			€
Charges sociales		€			€
Autres charges de personnel		€			€
			75-Autres produits de gestion courante		
			Cotisations		€
65-Autres charges de gestion courante		€	Autres (précisez)		€
			76-Produits financiers		€
67-Charges exceptionnelles		€	77-Produits exceptionnels		€
			Sur opérations de gestion		€
68-Dotation aux amortissements, provisions et engagements		€	Sur exercices antérieurs		€
			78-Reprise sur amortiss et provisions		€
II. Charges indirectes affectées à l'action			II. Ressources indirectes affectées à l'action		
Charges fixes de fonctionnement		€	Ressources propres		€
Frais financiers		€			€
Autres		€			€
TOTAL DES CHARGES		€	TOTAL DES PRODUITS		€
86-Contributions volontaires en nature			87-Contributions volontaires en nature		
Secours en nature		€	Bénévolat		€
Mise à dispo gratuite de biens et prestations		€	Prestations en nature		€
Personnes bénévoles		€	Dons en nature		€
TOTAL		€	TOTAL		€

Nom et signature du Président
(Obligatoire)

Nom et signature du Trésorier
(Obligatoire)

Bilan simplifié

	Exercice	Prévisionnel 2023
ACTIF		
Immobilisations (A) Amortissements (B) Sous-total Immobilisations matérielles (A)-(B) Créances long terme Prêts divers Sous-total Immobilisations financières (C) Créances Sous-total créances (D) Banque, Caisse épargne, CCP Caisse Valeurs mobilières placement (SICAV) Sous-total disponibilités (E) Charges constatées d'avance (F) TOTAL ACTIF (A-B+C+D+E+F)		
PASSIF		
Fonds social et réserves Report à nouveau cumulé (exercice-1) Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) Sous-total capitaux propres (A) Provisions pour risques Provisions pour charges Sous-total provisions (B) Emprunt et Dettes Fournisseurs et comptes rattachés Sous-total dettes (C) Produits constatés d'avance (D) TOTAL PASSIF (A+B+C+D)		
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT		
	Exercice	Prévisionnel
Résultat de l'exercice Report à nouveau année N-1 Report à nouveau cumulé		

Seules les rubriques vous concernant sont à remplir. Ne pas indiquer les centimes.

Vu et certifié exact le :

Le Président

Le trésorier

Déclaration sur l'honneur

Cette fiche doit être obligatoirement complétée pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement).

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e) (nom, prénom) :

Représentant(e) légal(e) de l'association

- Certifie que l'association est déclarée
- Certifie que l'association est en règle en regard des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier.

Nom et qualité

Signature

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

L'association :

Représentée par :

S'engage à respecter les engagements suivants :

Engagement n°1 : Respecter les lois de la République

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

Engagement n°2 : Respecter la liberté de conscience

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que l'association ou la fondation dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

Engagement n°3 : Liberté des membres de l'association

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et à l'article 39 du code civil local et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

Engagement n°4 : Egalité et non-discrimination

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

Engagement n°5 : Fraternité et prévention de la violence

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers,

l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

Engagement n°6 : Respect de la dignité de la personne humaine

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

Engagement n°7 : Respect des symboles de la République

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à :

Le :

Le président / La président

Nom, Prénom, signature.